

## Synthèse de la réunion du bureau du 21 juin 2019

Le bureau du Cnis s'est réuni le 21 juin 2019, sous la présidence de Patrice Duran, qui a introduit la séance en accueillant Cédric Audenis, en remplacement de Fabrice Lenglard en tant que représentant de France Stratégie et les nouveaux présidents de commission présents : Antoine Bozio et Christine D'Autume.

**La séance a débuté par la présentation de deux rapports de l'inspection générale de l'Insee.**

**Le premier, intitulé « Vers une stratégie globale de relation avec les acteurs influents »** s'est concentré sur les modalités permettant de s'appuyer plus largement sur les réseaux sociaux et sur les acteurs qui y sont influents pour conforter la visibilité de l'information statistique et son bon usage. L'existence et la part croissante des réseaux sociaux conduisent à modifier les schémas des stratégies d'influence en s'engageant dans ces réseaux, les risques d'image étant mieux contrôlés par la présence que pas l'absence. Trois plateformes sont privilégiées : Twitter, YouTube et LinkedIn.

La recommandation principale du rapport est l'affirmation d'une mise en œuvre au plus haut niveau d'une communication active dans les réseaux sociaux. Les recommandations qui suivent visent à consolider l'influence de l'Insee, d'une manière directe en renforçant sa capacité à être un acteur influent et en développant une communication plus incarnée sur les réseaux sociaux, mais aussi indirecte en développant une stratégie de relation avec les influenceurs externes.

Le plan d'actions présenté par l'Insee, à partir de ces recommandations est articulé en 5 axes :

- Incarner et sortir des murs, en favorisant la création et l'utilisation de comptes individuels pro LinkedIn et en outillant en éléments de langage thématiques sur les sujets les plus fréquents
- Produire des contenus attractifs, utilisant la datavisualisation et les vidéos pour favoriser la reprise
- Mobiliser de nouveaux canaux pour aller au-devant de nouveaux publics, en développant un Blog, une application smartphone, des webconférences
- Augmenter l'impact par des relais d'influence comme les fact-checkers et les data-journalistes
- Mieux connaître les utilisateurs et les non-utilisateurs, en mettant en place un outil de veille sur le web et les réseaux sociaux.

Parmi les remarques des membres du bureau, ont été évoquées : la possibilité de création d'une cellule de fact-checkers interne à l'Insee, le risque d'une vulgarisation de l'information selon les vecteurs utilisés et des réserves sur le principe de l'incarnation qui, pour être efficace demande un délai de mise en place et une articulation avec les mobilités. Par ailleurs, le rôle joué par le Cnis lors de la polémique sur l'emploi en 2007, par la prise d'initiative d'une réflexion approfondie sur la mesure du chômage a été rappelé, en tant que levier de relais d'influence, qui pourrait de nouveau être mobilisé le cas échéant.

**Le deuxième rapport intitulé « Vers un nouveau service de qualification de statistiques d'intérêt général ? »** a examiné, dans le contexte de l'émergence de nouvelles statistiques, l'opportunité de développer une fonction de qualification des données issues de ces statistiques au sein du service statistique public.

Après un rappel des dispositifs actuels (étalonnage pour les acteurs privés et labellisation pour les statistiques publiques), les recommandations consistent à élargir le périmètre des statistiques de confiance en substituant aux dispositifs actuels un mécanisme unifié de qualification des statistiques avec un gradient d'exigence croissant en 3 niveaux, à partir d'un référentiel de documentation produit par le Service statistique public (SSP). Le premier niveau s'appliquerait aux organismes volontaires auto-documentant sur leur site les statistiques produites. Le deuxième niveau résulterait d'une procédure d'homologation de la documentation par le Cnis. Le troisième niveau correspond à la labellisation par l'Autorité de la statistique publique (ASP), telle qu'elle existe aujourd'hui, en confiant au SSP un rôle accru pour porter les projets de labellisation, afin d'étendre le champ des statistiques labellisées. Les statistiques homologuées et labellisées seraient référencées dans un répertoire sur le site du Cnis. Enfin, ce nouveau dispositif s'accompagnerait d'une communication ad hoc centrée sur l'utilisateur. Par ailleurs, afin d'accroître la visibilité des innovations du service statistique public, l'une des recommandations porte sur la création d'une catégorie particulière de statistiques expérimentales. Les remarques ont porté sur le champ des statistiques examinées et notamment sur l'absence des problématiques particulières aux open data, dont il est fait explicitement référence dans les avis de moyen

terme du Cnis et pour lesquelles des appréciations, mêmes informelles, de la qualité seraient indispensables. De la même manière, certains membres ont regretté que l'ensemble des données contribuant à la statistique publique ne soit pas couvert, notamment celles produites par la Banque de France et par de nombreux acteurs territoriaux. Par ailleurs, la question de l'articulation du rôle des acteurs, et notamment du Cnis et de l'ASP demande à être éclaircie. Enfin, la demande d'un gradient de qualité, ou d'indice de confiance, des statistiques produites est soulevée.

**Jean-Luc Tavernier** a ensuite commenté l'actualité du service statistique public (SSP).

**Au titre des dossiers internationaux**, ont été adoptés les deux règlements-cadres européens sur les statistiques sociales (IESS) et sur les statistiques d'entreprises (FRIBS). Le règlement IESS couvre sept enquêtes auprès des ménages et notamment l'enquête emploi. La refonte de l'enquête emploi en cours à l'Insee intègre une évolution du questionnaire et l'introduction d'internet comme mode de collecte supplémentaire. Une enquête pilote aura lieu en 2020 dans les conditions exactes de la future enquête.

Le comité du système statistique européen, qui s'est tenu en mai a adopté le règlement d'exécution consacré à la mise en œuvre du règlement TERCET sur les typologies territoriales. En relation avec l'adoption de ce règlement, l'Insee a lancé une réflexion sur l'évolution de la définition nationale des zonages en aires urbaines. Eurostat souhaite une révision complète de la NACE (nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté Européenne) et a lancé une consultation des associations d'entreprises au niveau européen, qui est déclinée par l'Insee au niveau national. Un point sur cette révision sera fait régulièrement auprès de la commission Entreprises et stratégies de marché du Cnis.

**Le cadre institutionnel français** est marqué par l'adoption de la loi PACTE le 11 avril dernier, qui autorise l'expérimentation de la collecte du recensement de la population par un prestataire externe. Cette expérimentation, prévue pour trois ans, commencera dès l'enquête de janvier 2020. Seules 5 communes se sont portées officiellement candidates auprès de l'Insee et La poste est le seul prestataire qui s'est manifesté. Par ailleurs, le projet de loi Santé, dans lequel un article prévoit l'élargissement à l'ensemble des données de santé a été adopté en commission mixte paritaire.

**Concernant l'actualité du service statistique public**, Jean-Luc Tavernier s'est concentré sur deux points. L'Insee a établi un tableau de bord de la charge statistique liée aux enquêtes de l'ensemble de la statistique publique auprès des entreprises mettant en évidence les points suivants : 6,1 % des unités légales actives ont été sollicitées par au moins une enquête du SSP en 2017 (6,6 % en 2016), le taux de réponse est de 77 % (75,2 % en 2016), le temps médian de réponse à l'ensemble des enquêtes du SSP est de 30 minutes, et le temps moyen est de 138 minutes pour les entreprises répondantes (145 minutes en 2016).

Le directeur général a ensuite abordé la mise en œuvre du répertoire électoral unique (REU) pour les élections européennes, pour souligner la réussite de ce projet pour lequel l'Insee était maître d'ouvrage délégué pour les systèmes d'information, et qui a rempli ses objectifs, permettant le vote de 24 millions d'électeurs sur les 47 millions qui avaient été intégrés à partir des 35 000 listes électorales transmises par les communes.

Enfin, le directeur général a évoqué **les principales publications du SSP des derniers mois**.

**Les actualités du Cnis** constituaient le dernier point de l'ordre du jour. Patrice Duran, après avoir remercié les membres du bureau qui se réunissaient pour la dernière fois dans cette configuration, a donné des éléments d'information concernant le renouvellement du Conseil, avant de préciser que la parution de l'arrêté interviendrait avant le prochain bureau du mois d'octobre. Les présidents de commission présents ont ensuite présenté les sujets principaux traités lors des commissions de printemps, ainsi que les avis auxquels ils ont donné lieu : le non recours aux aides pour la commission Services publics et services aux publics, le gaspillage alimentaire pour la commission Environnement et développement durable, l'enfant dans la statistique publique, en tant qu'objet d'observation mais également en tant que sujet pour la commission Démographie et questions sociales. Enfin, Patrice Duran, qui présidait le pré-groupe de travail sur les collectivités territoriales, mis en place à la suite d'une demande de l'ASP, a introduit les éléments d'avancement du groupe de travail pour insister sur le fait que la question posée par l'ASP déborde largement le domaine de la statistique publique. La réponse apportée par le pré-groupe de travail consiste donc en un recensement de l'ensemble des sources, notamment de la statistique publique sur les collectivités locales, de recommandations pour augmenter leur notoriété et les valoriser, et d'une recommandation pour élargir la connaissance sur les entreprises publiques locales.